



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS



Compte rendu

COMITE DE PILOTAGE N°15 POISSONS MIGRATEURS BASSIN DE LA CHARENTE

Date : 15 juin 2015

Lieu : Bureau de l'EPTB – 2 place Saint Pierre (Saintes)

Participants :

Présents :

ALBERT François, Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes
BLACHIER Philippe, Directeur du CREA
BUARD Eric, CREA
CARRILHO Alexandra, stagiaire CREA
LAROCHE Isabelle, Région Poitou-Charentes
LEMOINE Alain, ONEMA DIR POITIERS
LEVINET Célia, Directrice de l'EPTB Charente
OLLIVIER Nathalie, DDT16
RAMBAUD Sylvie, Agence de l'Eau Adour Garonne
REBOURS Philippe, Président du Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes
TALLERIE Sammie, EPTB Charente

Excusés :

CROCHET Michel, CRPMEM PC
BLANC Eric, CRPMEM PC
DURAND Laurie, CRPMEM PC
FONTENY Sylvie, CG17
GRACIA Jean-François, CG16
METAYER Guillaume, CG17
NORMAND Bénédicte, CG86
RIGAUD Christian, IRSTEA

Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles sur le site Internet de l'EPTB Charente, dans l'espace collaboratif dédié au comité de pilotage.

François ALBERT accueille les participants, donne la liste des excusés et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1/ La continuité écologique
- 2/ Les suivis biologiques
- 3/ La communication
- 4/ Le Tableau de Bord
- 5/ Les financements
- 6/ Prochain programme pluriannuel 2016-2020

Relevé des discussions :

La continuité écologique

Les appuis techniques de la Cellule Migrateurs

François ALBERT explique le travail que mène la Cellule Migrateurs sur la rédaction d'avis techniques pour les projets de continuité écologique. Il précise qu'en 2014, 75 échanges sur différents dossiers ont été réalisés.

- ➡ François ALBERT s'interroge sur le fait que plusieurs maîtres d'ouvrages l'ont contacté afin d'obtenir un avis écrit de la Cellule pour pouvoir débloquer leurs financements. Ce sont pourtant des dossiers pour lesquels la Cellule Migrateurs a participé aux réunions ou COPIL. Il rappelle que la Cellule donne un avis consultatif, d'aide, d'assistance, mais ce n'est pas un avis réglementaire.

Isabelle LAROCHE précise que le règlement régional en faveur des continuités aquatiques et milieux humides demande que les partenaires techniques tels que l'ONEMA, les fédérations de pêche et la Cellule Migrateurs soient associés au projet, le cas échéant un avis favorable peut être demandé.

Celia LEVINET ajoute que la Cellule n'a pas la légitimité de donner un avis réglementaire conforme et que ce sont bien les avis des services de l'Etat et l'instruction des techniciens de l'agence de l'eau qui déclenchent les financements. Ce qui a été demandé par l'AE c'est un avis et un appui technique de la Cellule sur les projets.

Nathalie OLLIVIER précise que parfois les avis techniques donnés peuvent être difficile à appliquer sur le terrain et dans ce cas un compromis peut être adopté lors des scénarios d'aménagement. L'objectif étant d'être le plus favorable au milieu. Il ne faudrait pas que les financeurs ne financent pas un projet sous prétexte que le choix final ne soit pas aussi ambitieux que pouvait l'être l'avis technique alors que l'objectif est d'améliorer la situation actuelle.

Sylvie RAMBAUD explique que c'est inscrit dans leur attribution d'aide. L'Agence de l'Eau attend : les avis réglementaires (DDT, ONEMA (aspect franchissement des ouvrages) et l'avis de la Cellule migrateurs (complément par rapport à l'aspect espèces/habitats). Chaque avis pour l'AE à une importance différente et sont complémentaires. Les avis de la Cellule sont une manière de faire reconnaître le rôle d'expertise technique de celle-ci et peuvent être formalisés par mail ou écrit en plus des échanges en réunion et COPIL/COTECH.

Etat d'avancement

François ALBERT présente ensuite l'état d'avancement, bilan 2014, de la continuité écologique sur l'ensemble du bassin versant de la Charente et de la Seudre. Fin 2014, 229 ouvrages sont traités ou

en projet. Pour les ouvrages traités, 80% des ouvrages sont traités par un aménagement, 19% par de l'effacement, 1% par de la gestion (gestion pour de la continuité écologique : ouvrage de marais)

☞ Sylvie RAMBAUD, émet des regrets par rapport à ces chiffres sur le type de solution choisie et souhaiterait que la tendance s'inverse avec une répartition plus homogène entre l'aménagement et l'effacement d'ouvrage. Elle demande si une comparaison est possible avec d'autres bassins ou régions et s'il n'y a pas un besoin de former les techniciens rivière sur ce sujet-là.

Nathalie OLLIVIER, précise qu'actuellement sur tous les bassins en liste 2, des études sur la continuité sont en projet, tous les ouvrages sur l'axe Charente sont concernés. Sur les autres bassins des projets sont en cours, il serait intéressant de faire une étude liste 2 groupée avec un objectif d'amélioration globale sur le linéaire (amélioration de l'hydro-morphologie et non seulement la continuité).

François ALBERT, précise que la Cellule lorsqu'elle est sollicitée pour la rédaction des CCTP demande que la solution de l'effacement soit étudiée et que si celle-ci n'est pas retenue, une note justifiant le maintien de l'ouvrage soit rédigée et que soient présentés les impacts environnementaux du maintien de l'ouvrage.

Sylvie RAMBAUD indique qu'il y a un besoin de re-sensibiliser les maitres d'ouvrage et techniciens de rivière aux différentes solutions d'aménagement et notamment à l'effacement afin de choisir la meilleure solution.

Celia LEVINET complète en donnant l'exemple des retours d'expériences réalisés par la Cellule Migrateurs. Plusieurs idées préconçues lors d'un effacement sont souvent avancées : perte de la ligne d'eau, perte d'eau en étiage, dénaturation du cours d'eau. Il y a donc un besoin d'apporter de la connaissance, et de réaliser des retours d'expériences.

Alain LEMOINE précise que globalement les réponses techniques sont connues mais que le problème est de les faire accepter par les propriétaires (que ce soit sur le transit sédimentaire, sur la continuité et sur la biodiversité) parce qu'ils sont souvent attachés à leur ouvrage et qu'ils n'appliquent plus les modalités de gestion de leur vannage qui étaient à l'origine un outil pour le transit sédimentaire. Il est plus facile de leur faire comprendre ces solutions en les rencontrant individuellement qu'en groupe.

François ALBERT précise qu'il y a eu plusieurs réunions où les techniciens rivière ont fait appel à la Cellule Migrateurs pour présenter ces aspects-là et ainsi avoir un regard extérieur.

Celia LEVINET propose que des sorties sur le terrain soient organisées avec les élus et propriétaires afin de montrer les résultats positifs d'aménagement déjà réalisés.

François ALBERT précise que pour le prochain programme, la Cellule mènera une réflexion et proposera de nouvelles actions de sensibilisation à la continuité écologique : formations, retour d'expérience, film, présentation clé, visite sur sites... De plus, une comparaison avec les autres bassins (pour voir le taux d'effacement) pourra être réalisée.

Enrichissement ROE

François ALBERT indique que l'Agence de l'Eau a organisé plusieurs réunions sur le territoire Adour Garonne afin de lancer une démarche d'enrichissement du ROE. La Cellule a participé à celle du territoire avec l'ONEMA, les fédérations de pêche et les CATER.

L'objectif de cette démarche est d'enrichir le ROE à partir des diagnostics qui ont été réalisés par les partenaires notamment les techniciens rivière et les fédérations de pêche (dans le cadre des PDPG par exemple).

Pour le bassin de la Charente, l'AE souhaite que la Cellule Migrateurs ait un rôle d'animation, de lien entre les CATER 16 et 17 et les fédérations de pêche 16 et 17. La CATER 16 fera le lien avec les techniciens rivière (la CATER 17 et la FD17 étaient absentes lors de cette réunion) et recueillera les

données manquantes du ROE et les intégrera dans Geops. Les fédérations de pêches pourront réaliser dans le cadre de l'actualisation de leur PDPG un diagnostic des ouvrages au niveau des zones blanches (par exemple sans technicien rivière ou zone non prospectée). Une rencontre est prévue sur le territoire pour mettre en place cette démarche.

L'ONEMA et l'Agence de l'Eau souhaitent que des formations à Geops soient organisées en 2015 et que l'enrichissement du ROE se déroule de 2016 à 2018 sans objectif (% de bassin rempli).

Nathalie OLLIVIER demande que Philippe MARTIN de la DDT 16 soit associé à cette démarche, puisque c'est la personne chargée d'envoyer les courriers pour la liste 2. Philippe MARTIN a listé tous les ouvrages en liste 2 et fait un recensement des propriétaires d'ouvrage sur ces cours d'eau.

François ALBERT précise que sur le bassin de la Charente, la démarche sera certainement lancée en septembre avec un objectif de formation à Geops sur l'automne et l'enrichissement du ROE à partir de 2016.

Les utilisateurs de la base ROE ont évoqué trois points importants à améliorer :

- Avoir la possibilité de voir le linéaire prospecté (aujourd'hui il n'existe pas de distinction entre les sites où il n'y a pas d'ouvrage et ceux qui non pas été prospecté) ;
- Avoir la définition exacte du ROE : est-ce que c'est ouvrage par ouvrage ou site par site ;
- Avoir la définition des ouvrages dans le ROE (actuellement sont recensés tous types d'ouvrages notamment ceux qui sont naturels (chute, cascade naturelle) ou encore les épis, seuil de fond...qui ont été des aménagements suite à un effacement) et avoir la possibilité de sélectionner en fonction du type d'ouvrage.

Les suivis biologiques

Front de migration et reproduction des aloses et des lamproies marines

Sammie TALLERIE présente les suivis de l'année 2015 toujours en cours. Le suivi de la reproduction des aloses a été allégé cette année en raison des suivis importants pour les anguilles (pêches électriques, colonisation des marais salés de Seudre). Les fédérations de pêche 16 et 17 ainsi que les services départementaux de l'ONEMA participent aux suivis.

Deux moyens utilisés pour le suivi de la reproduction des aloses : la pose d'enregistreurs sur les trois plus grosses frayères (Taillebourg, La Baine et Crouin) et l'observation visuelle par des agents sur le terrain. 5755 aloses ont franchi la station de comptage de Crouin au 3 juin et le front de migration s'est établi actuellement à St Simeux sur la Charente et Carillon sur la Boutonne (information pêcheur non confirmée à Tonnay Boutonne).

Une Convention a été mise en place avec l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée de mise à disposition d'un logiciel permettant le dénombrement automatique des bulls d'aloses à partir d'enregistrements sonores.

Les 1eres observations de reproduction des lamproies ont été observées depuis mi-mai et le front de migration s'est établi à la date du COPIL à Bassac.

François ALBERT précise qu'aucun cadavre d'alose n'a été récupéré par le propriétaire de la microcentrale de Sireuil. Un effort important de prospection « cadavre » a été réalisé lors d'une sortie navigation avec les SD 16 et 17 de Montignac jusqu'à Saintes. Plusieurs sites potentiels pour les lamproies ont été observés (individus observés seulement sur Bassac) et deux cadavres d'aloses récupérés.

Alain LEMOINE demande si l'hydraulique aurait permis une montaison très en amont comme cela a pu être le cas historiquement.

François ALBERT répond qu'un coup d'eau a été enregistré sur la Charente le 1^{er} weekend de mai, qui a effacé quelques ouvrages. Dans le cadre des nuits, des suivis ont été réalisés jusqu'à Montignac mais aucune observation d'alose.

Alain LEMOINE précise qu'il serait intéressant dès le début de saison d'aller observer sur les parties amont peut être par la pose d'enregistreur sur quelques sites stratégique.

Suivis biologiques des anguilles

➡ François ALBERT présente le suivi de la colonisation des anguilles. L'objectif est de suivre les limites de répartition des anguilles, moins de 10cm et moins de 15cm. Si les petites anguilles montent haut, cela signifie que le recrutement en civelle a été bon et qu'elles ont pu remonter sur l'axe et donc que les mesures de gestion mises en place fonctionnent.

En 2015, 11 pêches électriques sont programmées sur l'axe Charente et 7 sur l'axe Seudre. Les résultats seront comparés avec les références initiales. Sur les secteurs où il n'est pas possible de réaliser des pêches électriques, des pièges (flottangs) seront posés pour essayer de repérer la présence de petites anguilles.

Alain LEMOINE demande si les pêches sont effectuées sur les mêmes sites tous les deux ans. Une question se pose sur l'impact des pêches régulières annuelles sur les mêmes sites sur des espèces de cette taille-là. Cela engendre forcément un stress sur les petites anguilles.

➡ Éric BUARD présente ensuite le suivi des pêcheries maritimes. Les quotas de pêche civile maritime et fluviale ont été augmentés de 75% avec une répartition de 60% pour le quota consommation et 40% pour le repeuplement. Les quotas cette année n'ont pas été atteints.

Une convention a été établie entre la Cellule Migrateurs et le CRPMEM de mise à disposition d'anguilles de 70-100mm. La Cellule Migrateurs réalise des pêches électriques tous les deux ans, juste en amont de la zone de repeuplement anguille (St Savinien à Taillebourg). 30% des civelles déversés sont marquées à l'aide d'un colorant. Il a donc été envisagé de profiter des suivis de la Cellule pour compléter les suivis obligatoires du programme de repeuplement en prélevant une partie des anguilles capturées par la Cellule (sur trois stations : la Ruttelière, le Rochefollet et l'Escambouille) afin d'analyser et repérer une éventuelle trace de marquage.

Éric BUARD présente ensuite Alexandra CARRILHO qui effectue un stage de 6 mois au CREEA qui a pour mission de mettre en place un protocole de suivi des civelles en marais salé. L'objectif est de suivre les entrées de civelles dans le temps en fonction des coefficients de marée et de la situation des fossés, d'estimer les débits et les volumes d'eau et de quantifier les densités de civelles entrant en fossés.

➡ Alexandra CARRILHO présente le protocole du suivi mis en place (choix des fossés, déroulement) ainsi que les premiers résultats. En 2015, 23 suivis de nuit ont été réalisés avec 5 fossés échantillonnés. Les 1^{eres} estimations permettent de dénombrer 2022 civelles échappées en marais salais de la Seudre pendant les échantillonnages.

La station de comptage de Crouin

Sammie TALLERIE présente le suivi des passages à la station de Crouin réalisé par SCEA Dartiguelongue. Le bilan des passages des poissons migrateurs depuis 2010 est décrit. Année record en 2015 pour l'alose, avec 5755 aloses au 3 juin. Le rapport bilan 2014 des suivis de la station est

téléchargeable sur le site internet de l'EPTB Charente et sur le site du tableau de bord Charente Seudre.

☞ Il est proposé de modifier l'ordre du jour au vu du temps restant et de passer directement aux actualités liées aux financements et activités. Les parties sur les informations sur les autres espèces, les observations des pêcheurs et des riverains, et la grande partie sur le tableau de bord et la communication seront présentées lors du prochain COPIL en fin d'année.

Les financements

Bilan 2014

Sammie TALLERIE présente le bilan financier 2014. Le prévisionnel était de 234 719 euros et la Cellule Migrateurs a réalisé 92% du prévisionnel. La répartition du temps entre les actions correspond à ce qui avait été envisagée. Cependant, il faut rappeler que certaines opérations concernent parfois plusieurs actions mais que pour réaliser le bilan il faut les attribuer à l'une ou à l'autre.

Tableau de bord suivi de programme

La réalisation des actions 2014 s'est faite dans le respect du programme pluriannuel pour la restauration des poissons migrateurs 2012-2015.

☞ **Le COPIL considère qu'il y a un intérêt à présenter le suivi du programme par action et par dépense. Cependant, le COPIL préfère une présentation du suivi de programme en % (sous forme de camembert ou de tachymètre par exemple) plutôt que sous forme d'un tableau difficilement lisible. Les % décrits dans le rapport financier sont utiles et clairs. Il faudrait aussi coupler le suivi du programme avec la répartition du temps passé par action.**

Financement 2015

Pour 2015, le budget prévisionnel est de 283 917 euros. Le plan de financement prévoit un financement de l'Europe (FEDER), l'AEAG dont la commission d'intervention s'est déroulée en juin, la Région PC (subvention accordée au CREEA) et un autofinancement variable selon les financements accordés.

Celia LEVINET complète en informant que nous sommes toujours en attente de la validation du PO FEAMP et que les structures porteuses doivent faire une avance de trésorerie importante pour les demandes de financement auprès de l'Europe pour les années 2014 et 2015.

Isabelle LAROCHE rappelle qu'en 2014 la Région n'a pas subventionné la Cellule Migrateurs. Fin 2014, un nouveau règlement en faveur de la Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes « Continuités aquatiques et milieux humides » a été adopté. Dans ce cadre-là, le programme de préservation des poissons migrateurs peut bénéficier d'un financement de 15% à hauteur d'un plafond de 25 000 euros. Le règlement impose un unique bénéficiaire au titre de la Cellule.

Celia LEVINET demande le devenir de ce programme régional après le passage à la Grande Région

Isabelle LAROCHE répond que ce règlement a été adopté pour la période 2015-2017, pour le moment aucune lisibilité sur la politique qui sera conduite par la future Grande Région. Elle précise que pour les futures demandes de subvention, les dossiers sont à déposer le plus tôt possible. Les décisions seront prises par les futurs élus de la future Grande Région.

Sylvie RAMBAUD précise que les taux d'aides de l'agence de l'eau sont maintenus pour l'année 2016 avec une priorité sur la continuité écologique et le plan migrateurs (action du PLAGEPOMI). Pour la continuité écologique les taux d'aides ne sont pas garantis au-delà de 2018 (fin du 10^e programme) sauf pour les actes coordonnés montés avant 2018.

Programme 2016-2020

Sammie TALLERIE présente la méthode de rédaction envisagée pour le nouveau programme 2016-2020.

En interne, une évaluation du programme 2012-2015 a été réalisée, sur le même principe que l'évaluation du programme 2009-2001, afin de mettre en évidence les points forts et points faibles de chaque action, les réponses que pourrait apporter le nouveau programme et les propositions d'actions. La rédaction complète du programme et l'élaboration du déroulement des actions par année sont programmées pour fin septembre. L'élaboration des prévisionnels financiers du programme et la validation par les partenaires techniques et financiers se feront en octobre. La convention tri-partite pourrait être renouvelée sur l'ensemble du programme (convention pluriannuelle 2016-2020).

Le tableau bilan par action issu de l'évaluation du précédent programme est présenté ainsi que les grandes actions envisagées.

Sylvie RAMBAUD demande quels sont les objectifs principaux et secondaires du prochain programme.

Nathalie OLLIVIER souhaite que le programme soit accés un peu comme le précédent sur les questions de continuité à l'échelle du bassin et qu'il insiste sur les aspects communication/formation.

La Cellule Migrateurs répond qu'actuellement le programme est en cours de rédaction toutes les idées sont bienvenues. Les orientations du prochain programme devraient bien entendu poursuivre les actions visant le rétablissement de la continuité, les suivis biologique et la communication/tableau de bord.

Le COPIL dans son ensemble est favorable à ce que le programme s'inscrive dans la poursuite du précédent mais avec peut être plus d'animation autour des habitats et de la continuité.

Sammie TALLERIE présente quelques nouvelles actions qui pourraient être intégré comme une nouvelle étude des potentialités piscicoles ou la mise en place d'une base de données sur le territoire pour le suivi de l'aménagement des ouvrages.

Le COPIL valide cette démarche. Pour l'étude des potentialités il faudra s'appuyer sur le travail réalisé par les syndicats. L'ensemble du bassin ne sera peut être pas concerné. Il faudra voir les attentes localement.

La Cellule Migrateurs propose d'envoyer dans le courant du mois de septembre ou octobre une proposition du prochain programme.

Celia LEVINET précise que le nouveau programme et la convention qui en résultera devront aussi être validée par les instances décisionnelles des structures de la Cellule Migrateurs.

Pour la partie communication, un séminaire devrait être organisé (début 2016) à l'échelle du territoire Charente afin de présenter les différents suivis réalisés et des interventions de structures comme MIGADO et PIMP sont envisagées.

Nathalie OLLIVIER demande si les propriétaires et élus seront invités à ce séminaire. Il lui paraît indispensable d'orienter les interventions de la Cellule ou séminaire sur le thème de la continuité écologique et l'hydro-morphologie. Des interventions simples et pédagogiques sont à prévoir en ce sens. Aujourd'hui, sur notre territoire, il faut réellement cibler ce genre d'événement vers les gestionnaires, propriétaires et les maîtres d'ouvrages pour dynamiser les actions.

Sylvie RAMBAUD pense que ce type de communication serait intéressant pour sensibiliser les propriétaires d'ouvrages. Il faut utiliser les suivis pour montrer l'importance de restaurer les milieux aquatiques mais les suivis ne doivent pas être le cœur du séminaire. Elle demande si le thème du séminaire a été défini.

Sammie TALLERIE répond qu'actuellement l'ordre du jour du séminaire n'est pas encore défini. Il s'agirait d'une grande commission de suivi étendue à l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin.

Sylvie RAMBAUD insiste sur le fait que le séminaire ne devrait pas être trop technique mais qu'il devrait plutôt servir à mettre en réseau et à informer les propriétaires d'ouvrages pour arriver à la mise en place d'actions de gestion.

François ALBERT répond que dans un premier temps il était prévu des présentations plutôt techniques mais qu'il est possible d'envisager peut être un autre « séminaire » plus orienté grand public ou de redéfinir les objectifs du séminaire prévu.

La séance est levée à 13h30.

